Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 19 octobre 2026 a adopté le règlement 1023 ayant pour objet de décréter dépenses en immobilisations et un emprunt de 300 000$.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

DONNÉ à Saint-Honoré ce neuvième jour de novembre deux mille vingt-six.

Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 9 novembre 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour de novembre 2026.